

LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION QUALIFIANTE À DESTINATION DES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS (ASH) À L'IFSI-IFAS

Dans le cadre de la Circulaire Interministérielle du 12 décembre 2021, relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand âge et du handicap, la Formation Continue de l'IFSI-IFAS du CHANGE a mis en œuvre une formation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée destinée aux ASH sur toute l'année 2022.

EN QUOI CONSISTE CETTE FORMATION ?

Cette formation vise à permettre aux Agents des Services Hospitaliers (ASH) en poste dans des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et des établissements de santé au sein d'unités de soins pour personnes âgées comme des Unités de Soins de Longue Durée (USLD) de pouvoir accompagner des personnes âgées sur des missions habituellement effectuées par des Aides-Soignants diplômés d'Etat.

Ces missions portent sur les soins d'hygiène et de confort, l'alimentation ou encore l'approche relationnelle, sous la responsabilité du personnel d'encadrement et en collaboration avec l'ensemble des soignants de l'établissement.

QUEL EST L'OBJECTIF DE CETTE FORMATION ?

L'objectif est d'apporter les connaissances de base indispensables à la participation aux soins de confort et de bien-être de la personne âgée à travers deux capacités visées :

- **Pouvoir aider une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne** en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie,
- **Réaliser des soins quotidiens** en utilisant les techniques appropriées.

Les apports théoriques et pratiques sont répartis de façon modulaire : prendre soin de la personne âgée, répondre aux besoins de personne âgée, protéger la personne âgée et aider à la réalisation des soins auprès d'une personne âgée.

QUI PEUT PRÉTENDRE À CETTE FORMATION ?

Cette formation s'adresse prioritairement aux ASH en poste identifiés par les directions des établissements ou des structures employeurs. Elle est également accessible aux demandeurs d'emploi identifiés par les services de Pôle Emploi et souhaitant exercer dans ces secteurs.

Le ou la candidat(e) à cette formation doit idéalement avoir une expérience personnelle, et/ou professionnelle ou de stage d'au moins trois mois afin d'avoir quelques aptitudes nécessaires aux métiers d'aide à la personne comme l'écoute, l'empathie, la capacité à communiquer et le travail en équipe.

COMMENT S'ORGANISE CETTE FORMATION AU SEIN DE L'IFSI ?

Au sein de l'IFSI-IFAS, la formation se déroule sur 70 heures et est réalisée en discontinu. Cet échelonnement dans le temps permet au personnel de pouvoir réintégrer leur établissement, ce qui favorise le transfert des apprentissages. Il est à noter que les demandeurs d'emploi souhaitant effectuer cette formation devront réaliser 21 heures de formation supplémentaires afin d'appréhender le milieu professionnel du soin.

Plusieurs méthodes pédagogiques sont proposées dont la simulation. Quelques photos de simulation de vieillissement :



Cette formation, encadrée par une Circulaire Interministérielle, est proposée du 4 janvier au 31 décembre 2022. Elle est réalisée en groupe restreint de 12 personnes et quatre sessions seront proposées au cours de l'année 2022. La première session a eu lieu du 28 mars au 5 mai. La seconde session est prévue du 13 au 30 juin et les deux dernières sessions seront programmées entre les mois de septembre et de décembre 2022.

L'équipe en charge de cette formation au sein de l'IFSI-IFAS est constituée de cinq formateurs : trois Cadres de Santé chargés de formation ou d'encadrement et retraités de la Fonction Publique Hospitalière, une Cadre de Santé chargée de formation et titulaire d'un Diplôme Inter-Universitaire en Hygiène Hospitalière et d'un ergonome formateur en manutention sous la responsabilité de l'équipe de Direction de l'Institut.

QUEL RÉSULTAT À L'ISSUE DE LA FORMATION ?

Au terme de la formation, une attestation exhaustive est délivrée aux participants. L'objectif est également de favoriser des projets professionnels d'intégration à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS).